

Réseau des émetteurs français

Union française des radioamateurs

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tel : 02 47 41 88 73

Commission des concours

Patrick MAGNIN
F6HYE

Tours, le 14 octobre 2006

Compte-rendu de la réunion de la Commission des Concours Tours, le 14 octobre 2006

Membres présents : F4CIB (concours THF), F5AGO, F5FLN, F5LBL, F6CTT, F6ETI, F6FWO, F6HYE, F6IIT, F6IRF

Excusés : F6GIF, F5CWU (Concours HF), F5LEN (pages web)

Absent : F1RHK

Destinataires : membres, F5GZJ, Siège, Radio-REF

1. Vie de la commission depuis la dernière réunion

F6ETI a procédé à la remise des coupes lors de l'Assemblée Générale de Nancy.

F6FWO, élu DRU à l'AG de Nancy est désormais le DR de liaison de la commission.

2. Point sur les corrections

La liste des concours 2006 est passée en revue. Les concours dont les résultats ne sont pas encore publiés sont analysés et les correcteurs concernés s'engagent à faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Le calendrier des concours 2007 est finalisé et la liste des correcteurs établie. Les informations seront mises en ligne sur le site du REF-Union.

3. Point sur les récompenses et diplômes

Toutes les coupes et diplômes, ainsi que les diplômes édités à l'occasion de l'opération TM0HQ de 2004 et 2005 ont été distribués.

Les diplômes pour les concours 2006 seront imprimés de manière à être distribués via les présidents départementaux lors de l'Assemblée Générale 2007.

4. Modification des règlements

4.1 Conditions de participation

Dans tous les règlements, par souci de clarification, la commission décide de remplacer le texte :

« En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les conditions de son autorisation et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend. »

par

« En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend. »

4.2. Trophée F8TD

La durée de ce concours est augmentée de deux heures, pour favoriser l'activité sur les bandes 13 et 23cm. Le nouvel horaire est de 4h00 UTC à 13h00 UTC.

4.3. Field day

Le REF-Union inclura ce concours dans son calendrier lorsque l'IARU Région 1 aura terminé ses travaux d'uniformisation.

4.4. Championnat de France HF

La commission décide, dès 2007, de retirer, sans pénalités supplémentaires, les QSO « uniques » (les U de UBN) des comptes-rendus.

4.5. Stations opérant depuis l'étranger

La commission précise que ces stations ne sont pas prises en compte dans les classements français.

5. TP2CE

La commission a reçu un courrier de F5OCL, mandaté par le bureau du CERAC (Radio Club du Conseil de l'Europe), au sujet de sa participation au Championnat de France HF de 2007.

Ce point a déjà été traité à plusieurs reprises depuis 1998 et s'est terminé lors de la réunion de la commission concours de mars 2002, de la manière suivante :

Cas de TP3CE au championnat de France SSB :

Le radio-club du Conseil de l'Europe, qui a utilisé l'indicatif TP3CE lors de la partie PHONIE, a fait part de sa décision de ne plus participer aux prochains concours du REF-Union suite aux « contestations » soulevées à cette occasion. Les responsables de ce club demandent expressément par courrier (e-mail) à la Commission de retirer définitivement le multiplicateur « 99 » du règlement du concours.

La demande est bien enregistrée par la commission des concours et les modifications rentreront en vigueur pour l'édition 2003 du championnat de France. (Avis aux responsables de logiciel !)

Pour 2002, le correcteur prendra en compte les CR tels que reçus.

Avec cette nouvelle demande, la situation est revenue au même point qu'en 1998. En conséquence, la commission, avant de prendre toute décision, réitère sa demande au CERAC de clarifier sa situation par rapport à l'ARRL, au DXCC et à l'UIT.

6. Utilisation de l'indicatif F6REF

Suite à la demande de F5FLN, la commission approuve l'utilisation de l'indicatif F6REF par le radio club F6KNB pour la Coupe du REF 2007.

7. Candidatures

Les personnes motivées et désireuses de faire partie de la commission peuvent faire acte de candidature par email à comconcours@ref-union.org ou par courrier à F6HYE.

Documents modifiés ou mis à jour :

Règles communes à tous les concours.

Tous les règlements

Liste des membres

Prochaine réunion de la Commission le 10 mars 2007 à 9h30 à Tours